Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : _____

Déposé le : _____

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.
Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**
- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.
- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.
(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.
Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Au-delà de l'annonce de restructuration de Philip Morris : pour l'établissement d'une politique économique vaudoise basée sur les secteurs porteurs et robustes de notre économie.

Texte déposé

Nous avons toutes et tous pris connaissance avec consternation du plan de restructuration de Philip Morris, qui pourrait coûter plusieurs centaines d'emplois dans le Canton de Vaud. Ce cas illustre le risque que le déclin de certains secteurs économiques – ici, l'industrie du tabac – fait peser sur la vitalité de notre tissu économique, ce qui se vérifie d'ailleurs également dans le cadre de secteurs porteurs, comme le cas de Symentis l'a paradoxalement illustré : on peut bien avoir l'économie la plus fortement orientée sur les secteurs porteurs et innovants du pays, ce dont on peut se convaincre à la page 101 de l'annuaire statistique Vaud 2020, cela ne nous protège pas de risques systémiques liés à ce type d'activités, notamment le fait qu'elles sont très sujettes aux aléas de la mondialisation.

A ce titre, nous touchons peut-être aux limites des politiques économiques actuelles du canton, avant tout basées sur les exonérations fiscales d'entreprises mondiales et de ce fait éminemment mobiles. Pour cette raison, il est important de rester agile et de préparer une plus grande diversification encore du tissu économique vaudois, afin de le rendre plus robuste à des évolutions sur lesquelles nous n'avons pas grande prise.

Le Conseil d'Etat a déclaré comme l'un des buts de son programme de législature 2017-2022 vouloir « veiller à la diversification du tissu économique, dans un terreau favorable à l'innovation et à la transition numérique. ». A cet effet, il était prévu la création d'une Fondation vaudoise pour

l'innovation, « ayant comme mission d'animer et de développer l'écosystème vaudois de l'innovation afin d'assurer la naissance, la croissance et l'ancrage dans la région de projets entrepreneuriaux, autour des atouts existants (Plateforme Innovaud, hautes écoles, industries, PME, technoparcs et incubateurs, investisseurs) ; faciliter la mise à disposition de compétences en matière de gestion pour les start up et accroître la présence de structures de financement (capital-risque). ».

En mai 2019, le Conseil d'Etat a annoncé la fusion d'Innovaud et du Développement Economique Vaudois, la nouvelle structure se voyant dotée d'un fonds de 75 millions de francs au total censés faire de la nouvelle entité « un véritable catalyseur des projets d'innovation au sein de l'écosystème vaudois ». La fondation de cette entité devait être soumise au Conseil d'Etat à l'automne 2019 et nous être référée début 2020.

En ce mois de février 2020 nous n'avons encore aucune nouvelle de ce projet qui semble donc être quelque peu en retard, mais nous en profitons pour ajouter notre contribution au débat. Au-delà des annonces récentes nous venant tant des acteurs économiques que du conseil d'état, il semble encore que la politique économique vaudoise soit d'abord et avant tout dirigée par les opportunités qui se présentent, avec comme principal instrument la politique d'éxonération fiscale. En ce sens, le Canton de Vaud a certainement réalisé quelques beaux « coups » par le passé, mais qui de par leur nature ne peuvent se substituer à une véritable stratégie économique. Celle-ci est lisible en filigrane dans le développement des parcs technologiques, qui ont connu un très grand succès des dernières décennies dans notre canton, mais qui apparaissent également profiter en grande partie d'une politique d'opportunités. A notre sens, il manque à notre canton une véritable politique économique prospective qui fasse la promotion active des domaines économiques porteurs du futur. En ce sens, le développement les « valleys » technologiques constitue une piste de réflexion qui mériterait d'être suivie.

Pour toutes ces raisons, nous proposons donc un postulat qui a pour but d'inciter le Conseil d'Etat à :

- Mettre en place une stratégie de développement économique qui aille au-delà des politiques d'opportunité actuelles afin de viser à la diversification du tissu économique vaudois, en privilégiant les domaines identifiés comme porteurs, pourvoyeurs d'emplois stables et robustes.
- Mener les études permettant d'identifier les secteurs économiques porteurs pour l'économie vaudoise, compte tenu de son tissu économique existant, de la qualification de sa main d'œuvre, et du potentiel de création d'emplois et de résilience de ces derniers – par exemple dans les secteurs de la santé, de l'action sociale au sens large, dans les domaines des technologies de la santé et de l'alimentation, ou des cleantechs.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures ☐

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures ☐

(c) prise en considération immédiate ☐

Nom et prénom de l'auteur :	Signature :
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :	Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch